Docusign Envelope ID: C78F4281-BCAB-8CEE-80D6-7EF380600D22

EHTP
Société par actions simplifiée au capital de 2 900 000 euros
Siège social : Parc d'Activités de Laurade, 13103 ST ETIENNE DU GRES
439 987 405 RCS TARASCON

DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 17 JUIN 2026

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME DECISION

- Bénéfice de l'exercice6 751 341,34 euros
- Report à nouveau, soit.....5 890 259,96 euros

Total12 641 601,30 euros

Ainsi qu'il suit :

- A titre de dividendes à l'Associée unique.....6 000 000,00 euros
Soit 60,00 euros par action
- Le solde, soit6 641 601,30 euros
Au compte Report à nouveau qui s'élève ainsi à 6 641 601,30 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 6 000 000,00 d'euros, soit la totalité des dividendes distribués à une personne morale.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

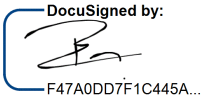
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 15 012 577,49 euros.

Conformément à la loi, l'Associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Docusign Envelope ID: C78F4281-BCAB-8CEE-80D6-7EF380600D22

Au cours de l'exercice 2025 et au titre de l'exercice 2024	Au cours de l'exercice 2024 et au titre de l'exercice 2023	Au cours de l'exercice 2023 et au titre de l'exercice 2022
1/ distribution globale : 7 000 000 euros soit 70,00 euros par action. 2/ dividendes distribués n'ouvrant pas droit à l'abattement : Montant 7 000 000 euros soit 70,00 euros par action détenue par une personne morale	1/ distribution globale : 5 000 000 euros soit 50,00 euros par action. 2/ dividendes distribués n'ouvrant pas droit à l'abattement : Montant 5 000 000 euros soit 50,00 euros par action détenue par une personne morale	1/ distribution globale : 10 000 000 euros soit 100,00 euros par action. 2/ dividendes distribués n'ouvrant pas droit à l'abattement : Montant 10 000 000 euros soit 100,00 euros par action détenue par une personne morale
Décisions de distribution		
AGOA du 17 juin 2025	AGOA du 13 juin 2024	AGOA du 20 juin 2023

Copie certifiée conforme
Le Président
Stéphane PEREZ-MORILLAS

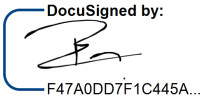


Docusign Envelope ID: C78F4281-BCAB-8CEE-80D6-7EF380600D22

EHTP
Société par actions simplifiée au capital de 2 900 000 euros
Siège social : Parc d'Activités de Laurade, 13103 ST ETIENNE DU GRES
439 987 405 RCS TARASCON

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

CERTIFIES CONFORMES
Le Président
Stéphane PEREZ-MORILLAS



Bilan - Actif

BILAN-ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions,brevets et droits similaires	46 278	46 278	0	0
Fonds commercial	20 000	0	20 000	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	***66 278***	***46 278***	***20 000***	***0***
Terrains	317 603	0	317 603	317 603
Constructions	190 064	184 801	5 263	8 594
Installations techniques, matériel	25 163 893	14 063 232	11 100 661	8 793 500
Autres immobilisations corporelles	13 280 200	5 242 849	8 037 351	6 872 186
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	***38 951 760***	***19 490 882***	***19 460 878***	***15 991 882***
Participations	2 001 100	0	2 001 100	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	1 641 100
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	405 218	0	405 218	405 218
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	68 679	0	68 679	85 773
TOTAL immobilisations financières	***2 474 997***	***0***	***2 474 997***	***2 132 091***
Total Actif Immobilisé (II)	***41 493 035***	***19 537 160***	***21 955 875***	***18 123 973***
Matières premières, approvisionnements	696 082	0	696 082	499 340
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	***696 082***	***0***	***696 082***	***499 340***
Avances et acomptes versés sur commandes	756 620	0	756 620	518
Clients et comptes rattachés	50 224 368	0	50 224 368	58 033 067
Autres créances	76 449 295	0	76 449 295	55 210 069
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	***127 430 283***	***0***	***127 430 283***	***113 243 654***
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	1 796 837	0	1 796 837	5 596 913
TOTAL Disponibilités	***1 796 837***	***0***	***1 796 837***	***5 596 913***
Charges constatées d'avance	36 478	0	36 478	47 042
Total Actif Circulant (III)	***129 959 681***	***0***	***129 959 681***	***119 386 949***
Frais d'émission d'emprunt (IV)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (V)	0		0	0
Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	***171 452 715***	***19 537 160***	***151 915 556***	***137 510 922***

COMMISSARIAT AUX COMPTES TALENZARES AUDIT Cour d'Appel de Nîmes

COMMISSARIAT AUX COMPTES Michel GALAINE Cour d'Appel de Montpellier

Bilan - Passif

BILAN-PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
Capital social ou individuel dont versé : 2 900 000	2 900 000	2 900 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	0
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	290 000	290 000
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes: 0	0	0
TOTAL Réserves	**290 000**	**290 000**
Report à nouveau	5 890 260	6 052 870
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**6 751 341**	**6 837 390**
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	5 180 976	4 004 515
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	***21 012 577***	***20 084 775***
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	***0***	***0***
Provisions pour risques	1 188 000	1 153 000
Provisions pour charges	1 663 989	1 634 342
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	***2 851 989***	***2 787 342***
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 411 025	8 368 107
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs : 0	15 397 198	14 609 754
TOTAL Dettes financières	***25 808 222***	***22 977 861***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 796 449	2 436 685
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 418 547	60 585 412
Dettes fiscales et sociales	16 955 443	16 301 925
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 107 142	1 769 456
Instrument financier à terme	0	0
Autres dettes	4 965 185	10 567 467
TOTAL Dettes d'exploitation	***102 242 767***	***91 660 944***
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES (IV)	***128 050 989***	***114 638 805***
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation (V)	0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	***151 915 556***	***137 510 922***

COMMISSARIAT AUX COMPTES TALENZARES AUDIT Cour d'Appel de Nîmes

COMMISSARIAT AUX COMPTES Michel GALAINE Cour d'Appel de Montpellier

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT			Exercice 2025			Exercice 2024
			France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises			0	0	0	0
Production vendue biens			208 115 329	0	208 115 329	192 262 066
Production vendue services			0	0	0	0
Chiffres d'affaires nets			***208 115 329***	***0***	***208 115 329***	***192 262 066***
Production stockée					0	0
Production immobilisée					0	0
Subventions d'exploitation					0	0
Reprises sur amortissements et provisions					123 241	2 847 712
Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					510 710	0
Autres produits					27 962 222	20 857 296
Total des produits d'exploitation (I)					***236 711 503***	***215 967 074***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					425 000	0
Variation de stock (marchandises)					0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					37 906 470	37 179 503
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					-196 742	714 368
Autres achats et charges externes					139 973 852	120 082 765
Impôts, taxes et versements assimilés					1 381 854	1 245 649
Salaires et traitements					30 847 135	28 762 915
Cotisations sociales					18 454 723	17 278 703
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements			3 163 355	2 441 593
		Dotations aux dépréciations			0	0
	Sur actif circulant : dotations et dépréciations				0	0
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				187 888	294 597
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					442 633	0
Autres charges					35 183	110 848
Total des charges d'exploitation (II)					***232 621 351***	***208 110 941***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION					**4 090 152**	**7 856 133**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					7 635 536	5 977 266
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					1 219 407	4 987 339
Produits financiers de participations					0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					0	0
Autres intérêts et produits assimilés					439 298	874 399
Reprises sur dépréciations					0	0
Différences positives de change					60	0
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie					0	0
Produits de cessions d'immobilisations financières					0	0
Total des produits financiers (V)					***439 357***	***874 399***
Dotations financières aux amortissements et provisions					0	0
Intérêts et charges assimilées					275 306	182 510
Différences négatives de change					0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					0	0
Total des charges financières (VI)					***275 306***	***182 510***
RÉSULTAT FINANCIER					**164 052**	**691 889**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					**10 670 333**	**9 537 949**
Produits exceptionnels (VII)					388 227	1 308 558
Charges exceptionnelles (VIII)					1 564 689	1 279 800
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)					**-1 176 461**	**28 758**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					392 286	373 134
Impôts sur les bénéfices (X)					2 350 245	2 356 182
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					***245 174 624***	***224 127 297***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					***238 423 283***	***217 289 906***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produi[illegible]tal des charge[illegible]					**6 751 341**	**6 837 390**

COMMISSARIAT AUX COMPTES TALENZ ARES AUDIT Cour d'Appel de Nîmes

COMMISSARIAT AUX COMPTES Michel GALAINE Cour d'Appel de Montpellier

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Faits marquants de l'exercice

En date du 10 juillet 2025, notre société a fait l'acquisition de la société ATSOUDEUR SAS (RCS de Draguignan 753 138 528) domiciliée au 144 chemin des Bauquières à Gonfaron (83590) et dont la capital social se monte à 30 000 euros.
AT SOUDEUR est détenue à 100% par notre société, représentant 300 actions

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07.

1. Changement de méthode comptable

Le changement de règlementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

* Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;

* Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;

* Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;

* Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

2. Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2024) Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025. Par conséquent :

* Absence de retraitement du résultat 2024 : Les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé.
Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été reclassés au regard de la nouvelle définition.

* Reclassements de présentation : La colonne 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.

* Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :

- Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».

- Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

3. Impacts significatifs sur l'exercice clos (Exercice 2025)

L'application des nouvelles règles au cours de l'exercice a conduit aux changements significatifs suivants par rapport aux méthodes antérieures :

* Résultat exceptionnel : Des éléments qui auraient été classés en résultat exceptionnel sous l'ancienne réglementation sont désormais comptabilisés un résultat d'exploitation (ou financier).

- Contrôles fiscaux et en matière sociale : les dotations ou reprises de provisions sont désormais présentées en résultat d'exploitation.

* Suppression des transferts de charges : Les charges qui faisaient l'objet d'un transfert sont désormais traitées selon leur nature :

- Les remboursements de charges de personnel sont crédités au compte 649 « Remboursements de charges de personnel » pour 666600.38 €.

- Les indemnités d'assurance sont comptabilisées au compte 7587 « Indemnités d'assurance » pour 88037.2 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

· continuité de l'exploitation,
· permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
· indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

L'exercice arrêté le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Principales règles comptables

Immobilisations incorporelles et corporelles

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux, à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit et à leur coût de production pour celles produites par l'entreprise.

COMMISSARIAT AUX COMPTES Michel GALAINE Cour d'Appel de Montpellier
COMMISSARIAT AUX COMPTES TALENZARES AUDIT Cour d'Appel de Nîmes

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial :

Le fonds commercial inscrit à l'actif du bilan de la société a fait l'objet à la clôture de l'exercice d'un test de dépréciation. Ce travail a consisté à estimer la valeur globale du fonds de commerce à partir d'une méthode combinant une approche dynamique d'évaluation multicritère.

Par différence avec les éléments identifiables du fonds de commerce, il a été déduit que la valeur actuelle du fonds commercial est au moins équivalente à sa valeur nette comptable ne justifiant pas la constatation d'une dépréciation.

Pour mémoire, les effets des avantages propres à l'exploitation du fonds commercial n'étant pas limité dans le temps, conformément à l'article 214-13 de l' ANC, il n'est pas amorti. »

Autres immobilisations incorporelles

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels, licences, Brevets...	Linéaire	1 à 10 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus ou à leur coût de production.
Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien :

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilsiation suivant le mode linéaire ou dégressif.

Types d'immobilisation	Durée
Constructions :	35 ans entre 25/35 ans entre 7/10 ans
- Immeubles à usage d'habitation	
- Immeubles à usage de bureaux	
- Hangars, constructions en préfabriqué	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 à 5 ans
Installations et agencements	8 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier informatique	3 à 8 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans

Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'entreprise a choisi de comptabiliser les constructions par composant.

Les différences d'amortissement entre les amortissements calculés sur les durées d'usage et les amortissements calculés sur les durées d'utilisation font l'objet d'amortissements dérogatoires enregistrés en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

Immobilisations financières

Titres de participations

Le poste titres de participation enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement.

Conformément à la réglementation comptable sur les actifs, l'entreprise a choisi d'incorporer les frais accessoires au coût d'acquisition des immobilisations financières.
Les frais d'acquisition des titres font l'objet d'amortissements dérogatoires enregistrés en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées, l'amortissement est calculé sur une base de 5 ans en mode linéaire.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Autres immobilisations financières

Les Autres Immobilisations Financières incluent notamment les malis techniques relatifs aux titres de participation en vertu de la directive comptable unique du 01/01/2016.

Stocks

Les stocks de marchandises, de matières premières et d'approvisionnements sont évalués selon la méthode (du coût unitaire moyen pondéré / FIFO (premier entré, premier sorti))
La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur comptable.

Dans le cadre de l'application de la méthode de l'avancement pour les contrats à long terme, le poste « Créances » comprend notamment :

- le poste « Clients », correspondant aux situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations ;
- les facturations à établir correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporaire, être facturés ou acceptés par le maître d'ouvrage.

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENCARES
AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

COMMISSARIAT AUX COMPTES
Michel
GALAINE
Cour d'Appel de Montpellier

Autres Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des titres acquis en vue de réaliser un gain à court terme. Elles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, converti en euros au cours du jour pour les titres libellés en devises.

Le cas échéant, une dépréciation est constatée. Cette déprécation est calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours moyen de bourse du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Pour les titres en devises, cette valeur est déterminée sur la base du cours de clôture.

Lorsque les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une couverture par des instruments dérivés, les écarts de conversion constatés sur l'instrument financier adossé sont pris en compte, le cas échéant, dans l'appréciation des éventuelles dépréciations.

Opérations en devises

Au cours de l'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contrevaleur en euros au cours du jour.

Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes, des créances et de leurs couvertures en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion ».

Conformément à l'article 420-7 du Plan Comptable Général, les écarts de réévaluation de change des comptes de disponibilités en devises sont comptabilisés directement en résultat de change. De la même façon, les écarts de change sur comptes courants avec les sociétés liées qui sont assimilables par nature à des comptes de disponibilités sont comptabilisés directement en résultat de change sauf en cas d'application des dispositions relatives aux opérations de couverture.

Méthode de comptabilisation des opérations financières

Les opérations financières (prêts, emprunts, dérivés…) sont comptabilisées en date de valeur exceptées les opérations de « cash pooling » réalisées avec les filiales qui sont comptabilisées en date d'opération.

Les dettes financières sont enregistrées pour la valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation. Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif (en charges à répartir) et étalés linairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation. S'agissant de l'évaluation d'une obligation unique et en présence de plusieurs hypothèses d'évaluation de la sortie de ressource, la meilleure estimation du passif correspond à l'hypothèse la plus probable.

Informations complémentaires

Prise en compte des résultats de chantier

La société comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement qui est généralement déterminée sur la base d'un avancement physique ou d'un avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.
Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.
Le chiffre d'affaires déterminé selon la méthode de l'avancement repose sur l'estimation des coûts à terminaison d'un contrat. Cette estimation est susceptible d'être modifiée lors des périodes ultérieures et d'entraîner des ajustements de chiffre d'affaires et éventuellement des provisions pour pertes à terminaison.

Chiffre d'affaires économique

	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires comptes sociaux france	208 115 329	192 262 066
Chiffre d'affaires comptes sociaux international	0	0
Chiffre d'affaires complémentaire lié aux SEP	30 945 362	42 484 486
Total chiffre d'affaires économique	239 060 691	234 746 552

Le chiffre d'affaires économique correspond :
-au chiffre d'affaires réalisé directement par la société,
-à la quote-part de chiffre d'affaires réalisé par la société dans les SEP, minoré des énergies facturées aux SEP.

COMMISSARIAT AUX COMPTES TALENZ ARES AUDIT Cour d'Appel de Nîmes
COMMISSARIAT AUX COMPTES Michel GALAINE Cour d'Appel de Montpellier

Sociétés en participations (SEP)

Les résultats des sociétés en participation sont comptabilisés dans la rubrique « Bénéfice attribué ou perte transférée" et "Perte supportée ou bénéfice transféré", pour la part revenant à la société, que celle-ci soit gérante ou non.

Indemnités de fin de carrière

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite sont couvertes par une provision pour risques et charges.

Le montant provisionné est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel ainsi que de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite.

Effectif moyen

	Effectif moyen salarié	
Effectif	**31/12/2025**	**31/12/2024**
CNRO	465,57	438,82
ETAM	292,16	281,9
CADRE	141,33	129,41
TOTAL	**899,06**	**850,13**

Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2009, notre société est intégrée fiscalement au groupe fiscal constitué par notre société mère, la société NGE, SAS au capital de 37 379 760 €, Parc d'activités de Laurade, 13103 Saint Etienne du Grès, inscrite au RCS de Tarascon sous le numéro 504 124 801.

En application des articles 223A et 223L et suivants du Code Général des Impôts, elle s'est constituée seule redevable de l'impôt des sociétés du par le groupe, et ce jusqu'à dénonciation de l'option par la société mère ou par la société filiale.

TVA Consolidée

La société a opté à compter du 1er janvier 2013 pour le régime de groupe de TVA consolidée selon les dispositions de l'article n° 1693TER du CGI

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires hors taxes des commissaires aux comptes pour la certification et examen des comptes individuels et consolidés sont listés ci-dessous:

Nom commissaires aux comptes	31/12/2025	31/12/2024
Michel Galaine	48 048,53 €	47 842,45 €
TALENZ ARES AUDIT / TALENZ AUDIT	73 495,00 €	71 702,00 €

Identité de la société consolidante

Les comptes de notre société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

NGE
SAS au capital de 37 379 760 €
Parc d'activités de Laurade
13103 Saint Etienne du Grès
RCS Tarascon 504 124 801

Evènements postérieurs à la clôture

Les conséquences financières directes de la situation au Moyen-Orient sont limitées pour l'entreprise. Néanmoins, notre société demeure très attentive à l'évolution du conflit et à ses impacts potentiels sur l'économie mondiale, notamment en ce qui concerne l'inflation des coûts et les perturbations des chaînes d'approvisionnement

COMMISSARIAT AUX COMPTES TALENZ ARES AUDIT Cour d'Appel de Nîmes

COMMISSARIAT AUX COMPTES Michel GALAINE Cour d'Appel de Montpellier

Michel GALAINE
Commissaire aux Comptes titulaire
770 rue Alfred Nobel - Synergie Le Millénaire
34000 MONTPELLIER

TALENZ ARES AUDIT
Commissaire aux Comptes titulaire
26, boulevard Saint Roch BP 278
84011 AVIGNON CEDEX 1

ENTREPRISE HYDRAULIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

SAS au capital de 2 900 000 €
Siège social : Parc d'Activités de Laurade
13103 ST ETIENNE DU GRES
RCS AVIGNON 439 987 405

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Ce rapport contient 26 pages

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'associée unique de la société ENTREPRISE HYDRAULIQUE ET TRAVAUX PUBLICS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associée Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ENTREPRISE HYDRAULIQUE ET TRAVAUX PUBLICS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « Prise en compte des résultats de chantier » de la note « Informations complémentaires » de l'annexe expose que la méthode utilisée de comptabilisation des produits et charges relatifs aux contrats de construction est la méthode de l'avancement. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et des hypothèses concourant à la reconnaissance du chiffre d'affaires, telles que décrites dans l'annexe.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ENTREPRISE HYDRAULIQUE ET TRAVAUX PUBLICS ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier et Avignon, le 16 juin 2026

Les Commissaires aux Comptes

Michel GALAINE
Commissaire aux Comptes

TALENZ ARES AUDIT
Loïc TATIBOUET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société
Signé par Loic Tatibouet
Le 16 juin 2026

TALENZ AUDIT
doc_gL0
tx_DPQV3dm7rOq5

Bilan - Actif

BILAN-ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions,brevets et droits similaires	46 278	46 278	0	0
Fonds commercial	20 000	0	20 000	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	***66 278***	***46 278***	***20 000***	***0***
Terrains	317 603	0	317 603	317 603
Constructions	190 064	184 801	5 263	8 594
Installations techniques, matériel	25 163 893	14 063 232	11 100 661	8 793 500
Autres immobilisations corporelles	13 280 200	5 242 849	8 037 351	6 872 186
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	***38 951 760***	***19 490 882***	***19 460 878***	***15 991 882***
Participations	2 001 100	0	2 001 100	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	1 641 100
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	405 218	0	405 218	405 218
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	68 679	0	68 679	85 773
TOTAL immobilisations financières	***2 474 997***	***0***	***2 474 997***	***2 132 091***
Total Actif Immobilisé (II)	***41 493 035***	***19 537 160***	***21 955 875***	***18 123 973***
Matières premières, approvisionnements	696 082	0	696 082	499 340
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	***696 082***	***0***	***696 082***	***499 340***
Avances et acomptes versés sur commandes	756 620	0	756 620	518
Clients et comptes rattachés	50 224 368	0	50 224 368	58 033 067
Autres créances	76 449 295	0	76 449 295	55 210 069
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	***127 430 283***	***0***	***127 430 283***	***113 243 654***
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	1 796 837	0	1 796 837	5 596 913
TOTAL Disponibilités	***1 796 837***	***0***	***1 796 837***	***5 596 913***
Charges constatées d'avance	36 478	0	36 478	47 042
Total Actif Circulant (III)	***129 959 681***	***0***	***129 959 681***	***119 386 949***
Frais d'émission d'emprunt (IV)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (V)	0		0	0
Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	***171 452 715***	***19 537 160***	***151 915 556***	***137 510 922***

COMMISSARIAT AUX COMPTES TALENZARES AUDIT Cour d'Appel de Nîmes

COMMISSARIAT AUX COMPTES Michel GALAINE Cour d'Appel de Montpellier

Bilan - Passif

BILAN-PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
Capital social ou individuel dont versé : 2 900 000	2 900 000	2 900 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	0
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	290 000	290 000
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes: 0	0	0
TOTAL Réserves	**290 000**	**290 000**
Report à nouveau	5 890 260	6 052 870
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**6 751 341**	**6 837 390**
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	5 180 976	4 004 515
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	***21 012 577***	***20 084 775***
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	***0***	***0***
Provisions pour risques	1 188 000	1 153 000
Provisions pour charges	1 663 989	1 634 342
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	***2 851 989***	***2 787 342***
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 411 025	8 368 107
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs : 0	15 397 198	14 609 754
TOTAL Dettes financières	***25 808 222***	***22 977 861***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 796 449	2 436 685
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 418 547	60 585 412
Dettes fiscales et sociales	16 955 443	16 301 925
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 107 142	1 769 456
Instrument financier à terme	0	0
Autres dettes	4 965 185	10 567 467
TOTAL Dettes d'exploitation	***102 242 767***	***91 660 944***
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES (IV)	***128 050 989***	***114 638 805***
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation (V)	0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	***151 915 556***	***137 510 922***

COMMISSARIAT AUX COMPTES TALENZARES AUDIT Cour d'Appel de Nîmes

COMMISSARIAT AUX COMPTES Michel GALAINE Cour d'Appel de Montpellier

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT			Exercice 2025			Exercice 2024
			France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises			0	0	0	0
Production vendue biens			208 115 329	0	208 115 329	192 262 066
Production vendue services			0	0	0	0
Chiffres d'affaires nets			***208 115 329***	***0***	***208 115 329***	***192 262 066***
Production stockée					0	0
Production immobilisée					0	0
Subventions d'exploitation					0	0
Reprises sur amortissements et provisions					123 241	2 847 712
Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					510 710	0
Autres produits					27 962 222	20 857 296
Total des produits d'exploitation (I)					***236 711 503***	***215 967 074***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					425 000	0
Variation de stock (marchandises)					0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					37 906 470	37 179 503
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					-196 742	714 368
Autres achats et charges externes					139 973 852	120 082 765
Impôts, taxes et versements assimilés					1 381 854	1 245 649
Salaires et traitements					30 847 135	28 762 915
Cotisations sociales					18 454 723	17 278 703
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements			3 163 355	2 441 593
		Dotations aux dépréciations			0	0
	Sur actif circulant : dotations et dépréciations				0	0
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				187 888	294 597
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					442 633	0
Autres charges					35 183	110 848
Total des charges d'exploitation (II)					***232 621 351***	***208 110 941***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION					**4 090 152**	**7 856 133**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					7 635 536	5 977 266
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					1 219 407	4 987 339
Produits financiers de participations					0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					0	0
Autres intérêts et produits assimilés					439 298	874 399
Reprises sur dépréciations					0	0
Différences positives de change					60	0
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie					0	0
Produits de cessions d'immobilisations financières					0	0
Total des produits financiers (V)					***439 357***	***874 399***
Dotations financières aux amortissements et provisions					0	0
Intérêts et charges assimilées					275 306	182 510
Différences négatives de change					0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					0	0
Total des charges financières (VI)					***275 306***	***182 510***
RÉSULTAT FINANCIER					**164 052**	**691 889**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					**10 670 333**	**9 537 949**
Produits exceptionnels (VII)					388 227	1 308 558
Charges exceptionnelles (VIII)					1 564 689	1 279 800
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)					**-1 176 461**	**28 758**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					392 286	373 134
Impôts sur les bénéfices (X)					2 350 245	2 356 182
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					***245 174 624***	***224 127 297***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					***238 423 283***	***217 289 906***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produi[illegible]tal des charge[illegible]					**6 751 341**	**6 837 390**

COMMISSARIAT AUX COMPTES TALENZ ARES AUDIT Cour d'Appel de Nîmes

COMMISSARIAT AUX COMPTES Michel GALAINE Cour d'Appel de Montpellier

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Faits marquants de l'exercice

En date du 10 juillet 2025, notre société a fait l'acquisition de la société ATSOUDEUR SAS (RCS de Draguignan 753 138 528) domiciliée au 144 chemin des Bauquières à Gonfaron (83590) et dont la capital social se monte à 30 000 euros.
AT SOUDEUR est détenue à 100% par notre société, représentant 300 actions

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07.

1. Changement de méthode comptable

Le changement de règlementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

* Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;

* Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;

* Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;

* Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

2. Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2024) Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025. Par conséquent :

* Absence de retraitement du résultat 2024 : Les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé.
Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été reclassés au regard de la nouvelle définition.

* Reclassements de présentation : La colonne 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.

* Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :

- Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».

- Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

3. Impacts significatifs sur l'exercice clos (Exercice 2025)

L'application des nouvelles règles au cours de l'exercice a conduit aux changements significatifs suivants par rapport aux méthodes antérieures :

* Résultat exceptionnel : Des éléments qui auraient été classés en résultat exceptionnel sous l'ancienne réglementation sont désormais comptabilisés un résultat d'exploitation (ou financier).

- Contrôles fiscaux et en matière sociale : les dotations ou reprises de provisions sont désormais présentées en résultat d'exploitation.

* Suppression des transferts de charges : Les charges qui faisaient l'objet d'un transfert sont désormais traitées selon leur nature :

- Les remboursements de charges de personnel sont crédités au compte 649 « Remboursements de charges de personnel » pour 666600.38 €.

- Les indemnités d'assurance sont comptabilisées au compte 7587 « Indemnités d'assurance » pour 88037.2 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

· continuité de l'exploitation,
· permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
· indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

L'exercice arrêté le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Principales règles comptables

Immobilisations incorporelles et corporelles

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux, à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit et à leur coût de production pour celles produites par l'entreprise.

COMMISSARIAT AUX COMPTES Michel GALAINE Cour d'Appel de Montpellier
COMMISSARIAT AUX COMPTES TALENZARES AUDIT Cour d'Appel de Nîmes

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial :

Le fonds commercial inscrit à l'actif du bilan de la société a fait l'objet à la clôture de l'exercice d'un test de dépréciation. Ce travail a consisté à estimer la valeur globale du fonds de commerce à partir d'une méthode combinant une approche dynamique d'évaluation multicritère.

Par différence avec les éléments identifiables du fonds de commerce, il a été déduit que la valeur actuelle du fonds commercial est au moins équivalente à sa valeur nette comptable ne justifiant pas la constatation d'une dépréciation.

Pour mémoire, les effets des avantages propres à l'exploitation du fonds commercial n'étant pas limité dans le temps, conformément à l'article 214-13 de l' ANC, il n'est pas amorti. »

Autres immobilisations incorporelles

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels, licences, Brevets...	Linéaire	1 à 10 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus ou à leur coût de production.
Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien :

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilsiation suivant le mode linéaire ou dégressif.

Types d'immobilisation	Durée
Constructions :	35 ans entre 25/35 ans entre 7/10 ans
- Immeubles à usage d'habitation	
- Immeubles à usage de bureaux	
- Hangars, constructions en préfabriqué	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 à 5 ans
Installations et agencements	8 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier informatique	3 à 8 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans

Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'entreprise a choisi de comptabiliser les constructions par composant.

Les différences d'amortissement entre les amortissements calculés sur les durées d'usage et les amortissements calculés sur les durées d'utilisation font l'objet d'amortissements dérogatoires enregistrés en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

Immobilisations financières

Titres de participations

Le poste titres de participation enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement.

Conformément à la réglementation comptable sur les actifs, l'entreprise a choisi d'incorporer les frais accessoires au coût d'acquisition des immobilisations financières.
Les frais d'acquisition des titres font l'objet d'amortissements dérogatoires enregistrés en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées, l'amortissement est calculé sur une base de 5 ans en mode linéaire.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Autres immobilisations financières

Les Autres Immobilisations Financières incluent notamment les malis techniques relatifs aux titres de participation en vertu de la directive comptable unique du 01/01/2016.

Stocks

Les stocks de marchandises, de matières premières et d'approvisionnements sont évalués selon la méthode (du coût unitaire moyen pondéré / FIFO (premier entré, premier sorti))
La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur comptable.

Dans le cadre de l'application de la méthode de l'avancement pour les contrats à long terme, le poste « Créances » comprend notamment :

- le poste « Clients », correspondant aux situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations ;
- les facturations à établir correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporaire, être facturés ou acceptés par le maître d'ouvrage.

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENCARES
AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

COMMISSARIAT AUX COMPTES
Michel
GALAINE
Cour d'Appel de Montpellier

Autres Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des titres acquis en vue de réaliser un gain à court terme. Elles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, converti en euros au cours du jour pour les titres libellés en devises.

Le cas échéant, une dépréciation est constatée. Cette déprécation est calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours moyen de bourse du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Pour les titres en devises, cette valeur est déterminée sur la base du cours de clôture.

Lorsque les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une couverture par des instruments dérivés, les écarts de conversion constatés sur l'instrument financier adossé sont pris en compte, le cas échéant, dans l'appréciation des éventuelles dépréciations.

Opérations en devises

Au cours de l'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contrevaleur en euros au cours du jour.

Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes, des créances et de leurs couvertures en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion ».

Conformément à l'article 420-7 du Plan Comptable Général, les écarts de réévaluation de change des comptes de disponibilités en devises sont comptabilisés directement en résultat de change. De la même façon, les écarts de change sur comptes courants avec les sociétés liées qui sont assimilables par nature à des comptes de disponibilités sont comptabilisés directement en résultat de change sauf en cas d'application des dispositions relatives aux opérations de couverture.

Méthode de comptabilisation des opérations financières

Les opérations financières (prêts, emprunts, dérivés…) sont comptabilisées en date de valeur exceptées les opérations de « cash pooling » réalisées avec les filiales qui sont comptabilisées en date d'opération.

Les dettes financières sont enregistrées pour la valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation. Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif (en charges à répartir) et étalés linairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation. S'agissant de l'évaluation d'une obligation unique et en présence de plusieurs hypothèses d'évaluation de la sortie de ressource, la meilleure estimation du passif correspond à l'hypothèse la plus probable.

Informations complémentaires

Prise en compte des résultats de chantier

La société comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement qui est généralement déterminée sur la base d'un avancement physique ou d'un avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.
Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.
Le chiffre d'affaires déterminé selon la méthode de l'avancement repose sur l'estimation des coûts à terminaison d'un contrat. Cette estimation est susceptible d'être modifiée lors des périodes ultérieures et d'entraîner des ajustements de chiffre d'affaires et éventuellement des provisions pour pertes à terminaison.

Chiffre d'affaires économique

	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires comptes sociaux france	208 115 329	192 262 066
Chiffre d'affaires comptes sociaux international	0	0
Chiffre d'affaires complémentaire lié aux SEP	30 945 362	42 484 486
Total chiffre d'affaires économique	239 060 691	234 746 552

Le chiffre d'affaires économique correspond :
-au chiffre d'affaires réalisé directement par la société,
-à la quote-part de chiffre d'affaires réalisé par la société dans les SEP, minoré des énergies facturées aux SEP.

COMMISSARIAT AUX COMPTES TALENZ ARES AUDIT Cour d'Appel de Nîmes
COMMISSARIAT AUX COMPTES Michel GALAINE Cour d'Appel de Montpellier

Sociétés en participations (SEP)

Les résultats des sociétés en participation sont comptabilisés dans la rubrique « Bénéfice attribué ou perte transférée" et "Perte supportée ou bénéfice transféré", pour la part revenant à la société, que celle-ci soit gérante ou non.

Indemnités de fin de carrière

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite sont couvertes par une provision pour risques et charges.

Le montant provisionné est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel ainsi que de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite.

Effectif moyen

	Effectif moyen salarié	
Effectif	**31/12/2025**	**31/12/2024**
CNRO	465,57	438,82
ETAM	292,16	281,9
CADRE	141,33	129,41
TOTAL	**899,06**	**850,13**

Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2009, notre société est intégrée fiscalement au groupe fiscal constitué par notre société mère, la société NGE, SAS au capital de 37 379 760 €, Parc d'activités de Laurade, 13103 Saint Etienne du Grès, inscrite au RCS de Tarascon sous le numéro 504 124 801.

En application des articles 223A et 223L et suivants du Code Général des Impôts, elle s'est constituée seule redevable de l'impôt des sociétés du par le groupe, et ce jusqu'à dénonciation de l'option par la société mère ou par la société filiale.

TVA Consolidée

La société a opté à compter du 1er janvier 2013 pour le régime de groupe de TVA consolidée selon les dispositions de l'article n° 1693TER du CGI

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires hors taxes des commissaires aux comptes pour la certification et examen des comptes individuels et consolidés sont listés ci-dessous:

Nom commissaires aux comptes	31/12/2025	31/12/2024
Michel Galaine	48 048,53 €	47 842,45 €
TALENZ ARES AUDIT / TALENZ AUDIT	73 495,00 €	71 702,00 €

Identité de la société consolidante

Les comptes de notre société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

NGE
SAS au capital de 37 379 760 €
Parc d'activités de Laurade
13103 Saint Etienne du Grès
RCS Tarascon 504 124 801

Evènements postérieurs à la clôture

Les conséquences financières directes de la situation au Moyen-Orient sont limitées pour l'entreprise. Néanmoins, notre société demeure très attentive à l'évolution du conflit et à ses impacts potentiels sur l'économie mondiale, notamment en ce qui concerne l'inflation des coûts et les perturbations des chaînes d'approvisionnement

COMMISSARIAT AUX COMPTES TALENZ ARES AUDIT Cour d'Appel de Nîmes

COMMISSARIAT AUX COMPTES Michel GALAINE Cour d'Appel de Montpellier